

Projet pédagogique

Accueil de loisirs sans hébergement 3/12 ans

« La Côte aux Petits Loups »



SOMMAIRE

I.	<u>Présentation générale de la structure</u>	P3
	a) L'organisateur : la communauté de commune Bresse Louhannaise Intercom'	P3
	b) Les objectifs éducatifs de la communauté de communes	P3
	c) Le centre de loisirs	P4
	d) Le public ciblé : LES ENFANTS	P5
	e) Ouvertures, accueil / horaires et transport	P7
II.	<u>L'équipe pédagogique</u>	P9
	a) Composition de l'équipe pédagogique	P9
	b) Rôles et missions	P9
	b.1) Le rôle du directeur	P9
	b.2) Le rôle des animateurs	P9
III.	<u>Les intensions éducatives</u>	P11
	a) Le projet éducatif de la communauté de communes	P11
	b) Les objectifs pédagogiques	P12
IV.	<u>Le fonctionnement de la structure</u>	P15
	a) Déroulement général de la journée	P15
	b) Repas	P17
	c) Les réunions de préparation	P17
	d) Espace informations	P18
V.	<u>La sécurité</u>	P19
	a) Réglementation de base	P19
	b) Les sorties à proximité du centre de loisirs	P19
	c) Infirmierie	P20
VI.	<u>L'accueil d'enfant porteur de handicap</u>	P22
VII.	<u>L'évaluation</u>	P23
	a) Les outils d'évaluation des activités	P23
	b) Les outils d'évaluation des animateurs	P23

ANNEXE

Séjour accessoire

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE

a) L'organisateur : la communauté de commune Bresse Louhannaise Intercom'

Bresse Louhannaise Intercom' est née de la fusion de Cuiseaux Intercom' et Cœur de Bresse, désormais 30 communes et approximativement 28.000 habitants.

C'est un territoire rural étendu, avec une ville principale de 6350 habitants (Louhans) ; le reste de la communauté de communes se compose de communes petites assez éparses.

- **Raison sociale** : Bresse Louhannaise Intercom'
- **Adresse** : 1 place Saint-Jean 71500 Louhans
- **Forme juridique** : EPCI Communauté de communes

La population en progression régulière est vieillissante, tout particulièrement sur Louhans et présente des caractéristiques de fragilité importantes : précarité, familles monoparentales, situations d'isolement, difficultés de mobilité.

Le territoire est pourvu d'équipements et d'infrastructures en faveur des familles, néanmoins sur le secteur Louhannais les structures sont vieillissantes et souvent mal adaptées.

La communauté de communes BLI est un territoire attractif, de nouvelles familles s'installent régulièrement.

b) Les objectifs éducatifs de la communauté de communes

En concertation avec les acteurs locaux dont les familles, les enfants et les jeunes, les élus locaux et les institutions relevant du secteur enfance et jeunesse, les objectifs de l'ALSH répondent aux attentes et besoins de tous.

Le directeur de la structure est garant du projet pédagogique.

Les intentions éducatives pour l'accueil de loisirs 3/12 ans :

- **Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant et du jeune au sein d'une vie en collectivité**
- **Sensibiliser l'enfant et le jeune à la découverte de l'environnement proche et à l'expression orale, gestuelle et artistique.**
- **Promouvoir les actions en faveur de l'éducation au développement durable**
- **Amener l'enfant et le jeune à s'ouvrir sur l'extérieur**
- **Favoriser l'évolution et le bien-être de l'enfant et du jeune pendant les périodes de vacances et de temps libre.**
- **Favoriser le développement des projets « initiatives jeunes »**
- **Développer et favoriser l'intégration des enfants porteurs d'handicap**
- **Amener l'enfant et le jeune vers un apprentissage des valeurs de citoyenneté**
- **Favoriser les actions liées aux liens intergénérationnels**
- **Mettre en place des passerelles entre les tranches d'âges**

c) Le centre de loisirs

- L'implantation des locaux à Louvarel, commune de Champagnat, est adaptée pour ce type d'accueil de loisirs et des tranches d'âges concernées. La structure dispose d'espaces nécessaires à la menée d'activités et temps de détente en nombres suffisants pour l'accueil des enfants sur les différentes tranches d'âges.
 - Les 3/5 ans ont à leur disposition une grande salle aménagée d'espaces « petits jeux de détente » avec un dortoir adjacent permettant aux plus petits de bénéficier de temps de repos. De même plusieurs espaces sanitaires et une douche leur sont réservés. Une partie de l'espace extérieur est uniquement réservé aux petits permettant ainsi une évolution journalière en respect au rythme et besoins des enfants (bac à sable, jeux d'eau, module de jeux...)
 - Les 6/10 ans bénéficient de plusieurs salles agrémentées de régies de matériel pédagogique, atelier lecture, espace détente avec des petits jeux et des sanitaires complets. Une partie de l'espace vert extérieur est réservée aux enfants dont un module « toile d'araignée », jeux de ballon... et d'un espace « Atelier Bois » depuis 2015
 - Les 11/12 ans ont une salle/atelier avec un espace détente (babyfoot, salon de détente, livres/jeux de société...) et d'un espace « Atelier Bois » depuis 2015
- La structure de Louvarel bénéficie d'un service restauration constitué d'un espace cuisine aménagée pour la conception des repas et le suivi du service, de 2 salles « réfectoire » distinctes dont une salle pour les enfants de 3/5 ans meublée en adéquation pour cette tranche d'âges et une pour les plus de 6 ans.
- Services de contrôles réglementaires :
 - Direction Départementale des Services Vétérinaires
 - Laboratoire départemental (A.A.C. Louhans) pour les analyses à chaque période d'ouverture
 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale
 - Protection Maternelle et Infantile

d) Le public ciblé : LES ENFANTS

Quelques notions théoriques sur la connaissance du public :

Les 3-6 ans :

- Besoin de découvrir son corps
- Besoin d'exercer sa motricité dont sa motricité fine
- Besoin d'évoluer dans un environnement sécurisant

Les 6-8 ans :

- Besoin de se dépenser : sauter, courir, grimper
- Besoin d'évaluer ses limites
- Besoin de comprendre et savoir pourquoi
- Besoin de s'affirmer, de se mesurer aux autres
- Début de la compétition
- Besoin d'imiter, de s'identifier aux plus grands

Les 8-10 ans :

- Besoin de se dépenser
- Besoin de compétition
- Besoin de justice
- Besoin de créer, de s'exprimer
- Besoin de s'affirmer, de prendre des responsabilités
- Besoin d'avoir des relations avec les plus grands

Les 10-12 ans :

- Besoin de se dépenser
- Besoin d'espace
- Besoin de discussion et de concertation
- Besoin de créer, d'inventer
- Besoin de choisir ses activités
- Besoin d'autonomie
- Besoin d'indépendance
- Besoin de prendre des responsabilités
- Besoin de s'affirmer vis-à-vis des adultes, d'être considéré comme un adulte

L'équipe devra donc :

➤ **Respecter le rythme de chaque enfant :**

- L'enfant aura la possibilité de choisir une activité calme ou plus énergique : un enfant aura besoin de lire tranquillement alors qu'un autre préférera une activité plus animée et collective
- Par exemple : le matin, les enfants, à leur arrivée, ont souvent besoin de calme pour s'éveiller, c'est pourquoi les animateurs privilégieront les activités calmes comme le coloriage, la lecture d'une histoire, des jeux de constructions, des jeux de société ...

➤ **Donner à l'enfant la possibilité de faire des choix en proposant des activités variées :**

- Une activité animée qu'elle soit manuelle ou collective (jeux)
- Des activités libres comme des coloriages, jeux de société, poupées, dinette, voitures, jeux de construction, lecture ...

➤ **Être présent de façon active :**

- En étant à l'écoute de tous les enfants
- En dialoguant
- En aidant et participant **ACTIVEMENT** aux jeux et activités
- En veillant à la sécurité physique, psychique et affective des enfants
- En aidant les nouveaux enfants à s'intégrer en début de session ou de période : les consoler etc.

➤ **Aider l'enfant à acquérir de l'autonomie :**

- En valorisant les enfants qui ont besoin de reconnaissance
- En favorisant la confiance en soi de l'enfant « tu es capable de ... »
- En acceptant l'erreur et en encourageant l'enfant à recommencer

➤ **Donner à l'enfant les règles de vie en collectivité :**

- En exposant les règles concernant l'environnement, le respect du matériel et des lieux, respect du groupe (animateurs, adultes, enfants et parents), les obligations
- En les énonçant dès le début
- En les répétant suivant les besoins avant l'activité
- En les expliquant : à quoi servent-elles ?
- En passant des contrats : « oui, tu peux le faire à condition que ... »

➤ **Sensibiliser l'enfant à l'hygiène :**

- Se laver les mains obligatoirement avant de manger
- En allant aux toilettes et en se lavant les mains après chaque passage.

En somme, ce projet pédagogique vise à concrétiser les objectifs éducatif de la communauté de commune, à travers la **connaissance de l'enfant**, le **respect de ses rythmes** et en apportant **des valeurs** comme la solidarité, le partage, le respect.

e) Ouvertures, accueil / horaires et transport

L'accueil de loisirs 3/12 ans est ouvert pour toutes les périodes des petites vacances scolaires hormis les vacances de Noël et pendant les 6 premières semaines aux vacances d'été, soit le mois de juillet et les quinze premiers jours du mois d'août, suivant le calendrier scolaire.

Horaires d'ouverture à Louvarel 3/12 ans:

De 8h00 à 18h00 : amplitude horaire au maxima pour les enfants venant et repartant directement de la structure

1. Points sur communes « accueil animateurs en été garderie » pour les 3/12 ans :

De 8h00 à 8h30/8h50 : prise en charge active, avec arrivée échelonnée des enfants, par un animateur sur 2 sites de la Communauté de Communes à Varennes St Sauveur (passage du car à 8h30) et à Sainte Croix en Bresse (passage du car à 8h50)

De 17h10 à 18h00 : prise en charge active par un animateur avec départ échelonné des enfants sur le site de Varennes St Sauveur (dépôt du car à 17h10)

De 17h15 à 18h00 : prise en charge active par un animateur avec départ échelonné des enfants sur le site de Sainte Croix en Bresse (dépôt du car à 17h15)

De 8h00 à 9h00 : prise en charge active avec arrivée échelonnée des enfants au point « accueil animateur » à l'accueil de loisirs « la Côte aux petits loups » à Louvarel

De 17h00 à 18h00 : prise en charge active avec départ échelonné des enfants partant directement de l'accueil de loisirs « la Côte aux petits loups » à Louvarel.

2. L'accueil en ½ journées :

Pour les 3/12 ans enfant porteur de handicap

De 11h45 à 12h00 : arrivée des enfants inscrits en ½ journées après-midi, avec repas

De 13h30 à 14h00 : départ des enfants inscrits en ½ journées matin, avec repas

De 11h45 à 12h00 : départ des enfants inscrits en ½ journées matin, sans repas

De 13h30 à 14h00 : arrivée des enfants inscrits en ½ journées après-midi, sans repas

3. Transport

Navettes d'acheminement de l'accueil de loisirs à Louvarel :

De 8h00 à 9h00 : passage des 2 navettes (circuit différent pour chaque navette sur les 11 communes) sur les lieux de ramassage et les Points « accueil animateur en été » de la Communauté de Communes et acheminement des enfants à Louvarel

De 17h00 à 18h00 : acheminement par 2 navettes des enfants vers les lieux de passage du car sur 11 communes et sur les 2 points « accueil animateurs en été » de la communauté de communes.

II. L'équipe pédagogique

a) Composition de l'équipe pédagogique

- Une directrice
- Un directeur adjoint
- Douze animateurs dont sept diplômés (6 BAFA, Un CAP PE, Une Licence L3 éducation), quatre BAFA stagiaires, un non diplômé

Les professionnels qui composent l'équipe pédagogique sont diplômés ou en cours d'obtention de diplôme dans le secteur de l'animation. Ces personnes bénéficient également de diverses expériences selon leurs profils.

b) Rôles et missions

b.1) Le rôle du directeur

- ∂ Il assure l'organisation de l'accueil (fonctionnement de l'accueil, respect de la réglementation, gestion des effectifs, gestion de commande).
- ∂ Il situe son engagement dans le contexte social, éducatif et culturel (connaissance du public accueilli, ses besoins, l'environnement de travail).
- ∂ Il conduit le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif (définition des objectifs précis pour l'année, présentation et construction du projet pédagogique avec l'équipe d'animation).
- ∂ Il gère le personnel et le forme (faire respecter les règles de vie, le fonctionnement de l'accueil, être disponible auprès des animateurs et suivre les animateurs stagiaires* tout au long de leurs pratiques, élaborer un suivi de formation et une évaluation régulière de chacun).
- ∂ Il développe le partenariat et la communication (communication avec les familles et les animateurs par le biais de différents supports, choix des prestataires, relation avec l'environnement proche).

* Le centre de loisirs se veut être également un espace de formation pour les stagiaires qui ont entamé une formation dans le secteur de l'enfance. Les animateurs qui effectuent leur stage pratique BAFA seront suivis tout au long de leur période de stage. Le directeur sera amené à rencontrer le stagiaire et à le suivre sur des temps d'animation divers. Ces suivis permettront de cerner les atouts et les difficultés de l'animateur et ainsi l'aider à progresser.

b.2) Le rôle des animateurs

Un individu, dès 17 ans, peut s'engager dans une activité salariée qui implique d'assumer des responsabilités éducatives auprès des enfants. L'engagement pris lors de la signature du contrat répond à une volonté de l'animateur d'apporter ses connaissances et compétences pour permettre aux enfants de s'épanouir, tout en étant en cohérence avec les objectifs du projet éducatif donnés par la communauté de communes et affinés par l'équipe de l'accueil de loisirs.

Cet environnement de travail permet à chacun de développer ses compétences et d'acquérir des méthodes de travail en adéquation avec le lieu et le public rencontré. L'animateur est le lien entre le public accueilli et le directeur, ainsi qu'avec les responsables légaux de l'enfant.

Après de la communauté de communes :

- ∂ Il doit fournir les documents administratifs nécessaires.
- ∂ Il doit respecter le cadre légal.
- ∂ Il s'engage à être assidu dans son travail et prévenir au plus tôt en cas d'absence et justifier celle-ci.
- ∂ Il est ponctuel et respecte le cadre défini dans le projet pédagogique.
- ∂ Il s'adapte aux besoins de la structure pour ne pas mettre en danger le fonctionnement de celle-ci.
- ∂ Il doit avertir sur tout souci rencontré (avec un enfant, l'équipe, le matériel...).

Après des enfants :

- ∂ Il doit garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- ∂ Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- ∂ Il doit mettre en valeur le projet pédagogique.
- ∂ Il sait accepter le refus et sait susciter l'intérêt de l'enfant sans forcer.
- ∂ Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- ∂ Il sait adapter l'activité à l'âge et au rythme des enfants.
- ∂ Il gère complètement l'activité de la préparation au rangement.
- ∂ Il fait jouer, laisse jouer, joue avec et donne à jouer aux enfants.
- ∂ Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- ∂ Il connaît les différentes règles de sécurité et la législation en vigueur dans le domaine de l'enfance.

Avec ses collègues :

- ∂ Il communique sur tous problèmes survenus au cours de la journée (même minimes).
- ∂ Il respecte ses collègues (politesse...).
- ∂ Il participe aux réunions de préparation activement.
- ∂ Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- ∂ Il respecte le travail de l'autre (intervenants extérieurs, personnel de service, chauffeur de car...).
- ∂ Il participe à toutes les tâches et se les répartit équitablement.
- ∂ Il travaille en équipe.

Avec les parents :

- ∂ Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leurs enfants.
- ∂ Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- ∂ Il rassure et met en confiance les familles.
- ∂ Il est présent aux moments d'accueil et de départ.

III. Les intensions éducatives

a) Le projet éducatif de la communauté de communes

Le projet éducatif sert de support au projet pédagogique. Il exprime des idées, des valeurs, des convictions. Il permet de mieux connaître l'organisateur et ses valeurs.

Les orientations du projet éducatif :

- Vivre ensemble
- La protection de l'environnement
- La citoyenneté

A partir de ces dernières, l'équipe de l'accueil de loisirs s'efforce de développer ses propres objectifs dans le cadre du projet pédagogique ainsi que des actions cohérentes en direction du public maternel et élémentaire.

b) Les objectifs pédagogiques

Assurer la sécurité physique, psychique et affective de l'enfant et de l'animateur

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	CRITERES D'EVALUATION
Respecter le rythme de l'enfant	<p>Mettre en place des activités qui tiennent compte du fait que l'enfant vient de manger, de se lever. Et tenir compte du fait qu'il est tout simplement en vacances.</p> <p>Mettre en place des activités et des temps « calmes » pour permettre à l'enfant de se reposer</p>	<p>✓ Diversités des activités proposées</p> <p>✓ Conséquences observées de la fatigue des enfants en baisse</p>
Appliquer les règles de sécurité et d'hygiène	<p>Effectuer des exercices PPMS et incendie en début de session</p> <p>Prendre en charge immédiatement un enfant blessé</p> <p>Remplir le cahier d'infirmerie</p> <p>Pour les – 6 ans, accompagner les enfants aux toilettes</p> <p>Faire le lien entre le directeur, l'équipe pédagogique et les parents sur les soins apportés aux enfants</p> <p>Garder le centre fermé, plan Vigipirate</p> <p>Savoir quels enfants ont un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) Et savoir quoi faire et qui prévenir en cas de problème</p> <p>S'assurer de l'inscription des enfants au centre de loisirs</p>	<p>✓ Cahier de soins rempli</p> <p>✓ Trousses de secours utilisées</p> <p>✓ Portes et grilles du centre fermés</p> <p>✓ Contrôle des savoirs en matière de sécurité</p> <p>✓ Communication des informations</p> <p>✓ Mise à jour et contrôle régulier des inscrits dans les différents outils de pointage</p>
Adopter un savoir être et un savoir-faire en présence du public	<p>Avoir une tenue et un langage approprié au travail avec les enfants</p> <p>Savoir régler un conflit et communiquer en cas de besoin</p> <p>Préparer ses activités pour être qualifiée vis-à-vis des enfants</p>	<p>✓ Observation du langage et de la tenue adaptée</p> <p>✓ Écouter, remédier, réintégrer</p> <p>✓ Préparation du projet et formalisation pour les parents</p>
Accompagnement des animateurs	<p>Etre à l'écoute des besoins de l'animateur et de ces préférences de tranche d'âge afin qu'il soit à l'aise avec le public accueilli</p> <p>Etre formateur et accompagner les stagiaires à réaliser leurs objectifs de formation</p> <p>Entendre et apporter des solutions face difficultés rencontrés</p>	<p>✓ Favoriser la répartition des groupes en fonction des préférences de chacun des animateurs</p> <p>✓ Suivi de formation avec bilan de chaque séquence</p> <p>✓ Mise en place de réunion de discussion</p>

Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	CRITERES D'EVALUATION
<p>Intégrer l'enfant à son propre rythme, à la vie collective</p>	<p>Mettre en place de temps de paroles avec les nouveaux arrivants</p> <p>Mettre en places de rituels permettant aux enfants de s'intégrer à leur rythme</p> <p>Verbaliser avec les enfants les différents temps de la journée pour qu'ils se repèrent (ex horloge des activités chez les petits)</p> <p>Mettre en place des activités en petit groupe puis en grand groupe</p> <p>Mettre en place des activités où les enfants sont en autonomie</p>	<p>✓ Les enfants ont acquis les repères temporels de la journée</p> <p>✓ Les enfants participent aux activités et rituels mis en place</p> <p>✓ Plusieurs types d'activités sont proposés</p> <p>✓ Tous les enfants participent à une activité</p>
<p>Répondre aux besoins des activités des enfants</p>	<p>Mettre à disposition des outils où les enfants peuvent donner leurs idées d'activités</p> <p>Prendre en compte les propositions des enfants et les mettre en place dans la mesure du possible</p> <p>Laisser l'enfant choisir son activité, avec la possibilité de ne rien faire</p> <p>Adapter l'activité aux tranches d'âges et aux publics (ex : un enfant en situation de handicap)</p> <p>Laisser la possibilité à un enfant d'animer une activité</p>	<p>✓ Les animateurs sont sollicités par les enfants pour proposer des activités</p> <p>✓ Les animateurs préparent leurs activités en amont en fonction de la tranche d'âge qui leur est attribué</p> <p>✓ Satisfaction des enfants vis –à– vis du programme d'activité</p>
<p>Instaurer un climat de convivialité pour renforcer l'esprit de solidarité dans le groupe</p>	<p>Mettre en place des jeux collectifs afin de renforcer la cohésion de groupe</p> <p>Mettre en place des temps conviviaux en favorisant l'échange et la communication</p>	<p>✓ Ressenti des enfants</p> <p>✓ Solidarité entre enfants</p> <p>✓ Nombre de participants aux temps conviviaux</p>
<p>Favoriser l'autonomie à travers les actions de la vie quotidienne</p>	<p>Prendre le temps en début de période de verbaliser les règles, et de les expliciter plusieurs fois</p> <p>Valoriser les enfants lorsqu'ils exécutent des actions en autonomie</p> <p>Faire participer les enfants à la mise en place de la table pour les repas</p>	<p>✓ Affichage clairs, positifs et plaisant des règles de fonctionnement</p> <p>✓ Les enfants ont acquis les règles de fonctionnement</p> <p>✓ Acquisition des gestes de la vie quotidienne</p>
<p>Permettre la réussite et l'éveil de l'enfant en favorisant la curiosité et la découverte</p>	<p>Proposer des ateliers manuels, créatifs, théâtrales etc., dans lesquels les enfants vont pouvoir s'exprimer et exploiter leur esprit de créativité.</p> <p>Développer la créativité des enfants au travers d'ateliers artistiques</p> <p>Mettre en place des temps forts chaque semaine qui pourront être organisé par les enfants (en fonction de leur envie)</p>	<p>✓ Nombre d'ateliers manuels, créatifs, théâtrales et artistiques proposés</p> <p>✓ Nombre de participants dans les animations</p> <p>✓ Nombre d'enfants impliqués dans les temps forts</p>

Respecter et protéger de l'environnement

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	CRITERES D'EVALUATION
Sensibiliser les enfants face à l'environnement	Mettre en place de l'affichage de recyclage Mise en place de poubelle de tri en fonction des déchets Mise en place d'un compost	✓ Affichage clair et compréhensible par tout le monde ✓ Lieu d'accueil propre
Protéger l'environnement	Proposer des activités qui utilisent le recyclage Sensibiliser les enfants à la nature par le biais d'activité autour de la nature et de la biodiversité (ex exposition de la bibliothèque)	✓ Moins de déchets ✓ Respect du lieu d'accueil par les enfants et les animateurs ✓ Respect de la nature lors des sorties

Favoriser la citoyenneté et la socialisation de l'enfant

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	CRITERES D'EVALUATION
<p>Éduquer l'enfant à une prise de conscience de l'hygiène de vie et de l'environnement</p>	<p>Rappeler aux enfants de passer aux toilettes avant chaque repas, avant et/ou après chaque activité... et se laver les mains.</p> <p>Accompagner l'enfant et vérifier les règles d'hygiène et de propreté</p> <p>Sensibiliser l'enfant à la propreté des installations ainsi qu'à l'idée de développement durable</p>	<p>✓ Les sanitaires sont propres</p> <p>✓ Les enfants se lavent les mains avant chaque repas</p> <p>✓ Les enfants quittent une salle rangée et propre</p> <p>✓ Les enfants jettent leurs déchets dans les poubelles</p>
<p>Favoriser la découverte des animations à dominante sportive, culturelle et environnementale</p>	<p>Mettre en place des affichages présentant les activités</p> <p>Agir pour son territoire en participant à des actions spécifiques (biennale des arts par ex)</p>	<p>✓ Affichages vu, compris et utilisés par les enfants</p> <p>✓ Valorisations des projets</p> <p>✓ Satisfaction des enfants sur les animations</p>
<p>Faire prendre conscience de l'importance du respect</p>	<p>Veiller à ce que chacun se respecte</p> <p>La notion de respect sera omniprésente dans la vie du centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Respect des adultes ○ Respect des camarades ○ Respect du matériel ○ Respect des locaux ○ Respect de l'environnement <p>Profiter des jeux de cohésion pour insister sur la notion de respect</p>	<p>✓ Langage correcte</p> <p>✓ Tenue des locaux et des espaces extérieurs correcte</p> <p>✓ Pas de problème d'autorité pour l'adulte</p> <p>✓ Pas de violence physique ou verbale</p>
<p>Instaurer une communication entre Enfant/Enfant et Enfant/Adulte et Adulte/Parent</p>	<p>Etablir des règles de vie à instaurer dans le centre, avec les enfants et en début d'année (Droits, Devoirs, Limites)</p> <p>Expliquer la sanction aux enfants, en cas de non-respect des règles</p> <p>Communiquer avec les parents (par l'affichage, les programmes établis en amont, le règlement intérieur)</p>	<p>✓ Prise de conscience de l'enfant sur ce qu'il peut faire ou ne peut pas faire</p> <p>✓ Peu d'enfants sanctionnés</p> <p>✓ Les règles sont respectées par les enfants et les adultes</p> <p>✓ Les parents sont informés des différents projets et actions mises en place</p>

Favoriser le partage de connaissance / les moments collectifs

Pendant les réunions de préparation partager les expériences vécues entre animateurs

Mettre en place des jeux pendant les réunions pour les faire découvrir aux animateurs

Mise en place de moment commun entre tous enfants de toutes les tranches d'âge et animateurs (grand jeu commun...)



Acquisition de connaissance



Moment de partage collectif appréciés

IV. Le fonctionnement de la structure

a) Déroulement général de la journée

Plusieurs principes doivent nous guider dans les propositions d'animations. En effet, afin que l'enfant puisse s'épanouir pleinement et profiter, il est nécessaire de garder à l'esprit qu'il a besoin :

- d'activités sportives et manuelles
- d'activités calmes et actives
- d'activités individuelles et collectives

L'équipe propose aux enfants un programme d'animation à la semaine. Il doit donc toujours avoir la possibilité de choisir entre ces différents types d'animations. De plus il est important que les enfants s'investissent dans leurs loisirs notamment en proposant eux-mêmes des animations et en les gérant selon leur rythme : les animations devront donc être modulables.

Afin d'enrichir la proposition d'activités, des sorties ou des intervenants extérieurs sont sollicités occasionnellement.

De 8h00 à 9h00 : Accueil actif et échelonné sur les 2 sites de la communauté de communes ou sur l'accueil de loisirs avec encadrement en ateliers « espace ludique » ou petits jeux de plein air et sur les lieux fixes de ramassage pour les navettes de transport

De 9h00 à 9h30 : Accueil général des groupes, appel, collation, hygiène

Groupe des 3/12 ans :

A 9h30 : Sensibilisation le lundi en été, en rapport avec la thématique du moment afin de permettre aux différentes tranches d'âges d'intégrer activement les activités du jour, de la semaine.

De 9h30 à 11h45 : Temps d'activités organisées (chaque participant pourra participer à l'activité de son choix, par groupe d'âges). Des ateliers « espace ludique » seront mis en place dans chaque salle, afin de permettre à l'enfant d'accéder à des moments de détente. Certaines activités spécifiques pourront accueillir différentes tranches d'âges, en prenant compte de la compréhension, la concentration, la capacité physique ou intellectuelle et l'envie. Rangement des salles, hygiène

De 11h45 à 12h00 : arrivée des enfants inscrits en ½ journées après-midi avec repas

De 13h30 à 14h00 : départ des enfants inscrits en ½ journées matin avec repas

De 12h50 à 12h00 : départ des enfants inscrits le matin sans repas

De 13h30 à 14h00 : arrivée des enfants inscrits l'après-midi sans repas

De 12h00 à 13h30 : Repas servis en réfectoire et/ou sous le préau suivant la saison, en 1 à 2 services

De 13h30 à 14h00 : Hygiène, temps calme et/ou repos organisés avec les animateurs suivant les différentes tranches d'âges et les besoins de chacun. Les plus petits ont un temps calme, sieste ou simple repos (sieste de 13h45 et 15h15).

A 14h00 : Sensibilisation menée pour les activités de l'après-midi (Cf. le matin pour les 3/12 ans)

De 14h15 à 16h00 : Temps d'activités organisées en intérieur et/ou en extérieur, piscine, sorties...
16h00 : rangement des salles, hygiène.

De 16h15 à 17h00 : Goûter et temps calme organisé pour toutes tranches d'âges

17h00 : pointage et départ des 2 navettes de transport vers les 11 communes de résidence des enfants

De 17h00 à 18h00 : Ateliers « espace ludique » et/ou petits jeux de plein air avec le départ échelonné des enfants partant directement de l'accueil de loisirs

De 17h00 à 18h00 : Navettes de transport pour les enfants vers le(s) site(s) d'accueil de la communauté de communes avec encadrement des ateliers « espace ludique » ou petits jeux de plein air ou vers les lieux fixes de ramassage sur les communes (service identique pour les jeunes du club ados)

b) repas

Les repas seront élaborés aux normes en vigueur, par le service restauration de l'accueil de loisirs sur la structure et ce, chaque période de fonctionnement. L'amplitude horaire du déjeuner se situera sur 1 heure de restauration environ (2 services possibles suivant le nombre d'enfants/période).

Les enfants prendront leur repas généralement par table de huit dont un animateur. Pas de tranche d'âges spécifique par table hormis celle des tous petits où un à deux animateurs seront présents pour les seconder dans ce moment de restauration et au vu d'éventuelles difficultés de dextérité. Les plus grands pourront s'associer à cette aide, s'ils le désirent.

Ce moment de restauration permettra de vivre un réel temps de convivialité et de libre-échange entre et avec les enfants.

Un temps de collation, sera mis en place le matin après l'arrivée des navettes de transport et un temps de goûter pour toutes les tranches d'âges, sera servi après les activités de l'après-midi. Ces deux temps seront réalisés en groupe unique ou par tranche d'âges et lieux différents suivant les périodes de l'année, le nombre d'inscrits ou l'activité en cours.

c) Les réunions de préparation

• Avant la session et tous les mardi en fin d'après-midi.

La réunion de préparation permet de définir, en concertation, les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et définir nos méthodes de travail. Elle réunit l'équipe d'animation, la directrice adjointe et le directeur.

Les réunions de préparation auront aussi pour objet :

- D'améliorer le fonctionnement du temps d'accueil du public
- De préparer les plannings d'activités ainsi que les modèles si nécessaires
- De prendre connaissance du projet pédagogique
- De répartir les rôles et missions de chacun
- D'aménager les salles
- De matérialiser les espaces
- De créer des outils de communication
- De rendre accueillante la structure
- De faire un bilan intermédiaire
- D'organiser les temps forts

Par ailleurs, ce sera le moment de rencontrer les animateurs en stage pratique afin de faire le point avec eux.

d) Espace informations

La communication avec les familles s'effectue également via un espace informations familles actualisé par l'équipe d'animation et le directeur. Celui-ci doit contenir :

- ⇒ Le trombinoscope de l'équipe
- ⇒ Les menus de la semaine.
- ⇒ Un projet pédagogique qui peut être consultable facilement.
- ⇒ Le planning d'activité de la période.
- ⇒ D'autres informations diverses (mots en tous genres, productions des enfants...).

V. La sécurité

Les enfants viennent au centre de loisirs pour s'amuser tout en étant dans un cadre sécuritaire. C'est donc à l'équipe pédagogique de veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Le manque de vigilance de l'animateur nuit à sa capacité d'animation et de surveillance (exemple : pendant qu'il discute avec d'autres animateurs, pendant qu'il regarde son téléphone,...)

Il s'agit donc de prendre conscience qu'un défaut de surveillance est une faute professionnelle grave.

Un point rappelant toutes les consignes de sécurité et rôle de l'animateur, a été fait lors de la réunion du 29 juin 2024.

NOTE : Un exercice incendie sera effectué en début de session.

a) Réglementation de base

L'encadrement des enfants :

Pour les enfants de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants.

Pour les enfants de plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants.

b) Les sorties à proximité du centre de loisirs

Les déplacements de groupes sont soumis à une réglementation. Mais attention, quand aucune règle n'est précisée, c'est votre bon sens qui entre en jeu.

Dès qu'il y a déplacement de groupe, celui-ci doit être accompagné d'un 1 animateur ou plus en fonction du nombre et de l'âge des enfants.

Les animateurs doivent toujours être avec le groupe et savoir où se trouve chaque enfant et les recompter très régulièrement.

Précautions à prendre :

- ✓ Etablir une liste d'enfants (Prénom ET Nom) et les **compter régulièrement**
- ✓ Rappel des consignes et recommandations
- ✓ Laisser la liste des enfants au bureau puis emporter un double
- ✓ Prendre la trousse à pharmacie
- ✓ Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) si enfant concerné

ATTENTION : Ne jamais mettre les compresses souillées ni d'autres déchets dans la trousse à pharmacie.

• **Les sorties à pied :**

- Utiliser les trottoirs lorsqu'ils existent. Sinon, circuler à droite de la route (dos aux voitures) en file indienne. Le groupe est alors considéré comme un véhicule.
- Faire des arrêts fréquents pour reconstituer le rang afin qu'il ne s'allonge pas et ne devienne pas dangereux.
- Un animateur ouvre la marche (il peut ainsi réguler l'allure) et l'autre se met derrière afin d'avoir une vue d'ensemble du groupe.

c) Infirmerie

Lorsqu'un enfant s'est blessé ou qu'il est souffrant, l'animateur en informe le directeur et selon la gravité, peut prendre en charge l'enfant. Chaque acte de soin doit figurer dans le registre d'infirmerie, comprenant les renseignements suivants :

- ⇒ Nom et prénom de l'enfant
- ⇒ Nature de la blessure (coup, égratignure...)
- ⇒ Date et heure
- ⇒ Soins prodigués
- ⇒ Prénom de la personne qui a soigné l'enfant.

A chaque sortie, l'animateur prend une trousse pharmacie et, lors de son retour, informe le directeur des éventuels soins apportés aux enfants. Ainsi la trousse peut être complétée pour la fois prochaine.
Ne pas oublier : il est obligatoire de porter des gants pour soigner un enfant.

Si un enfant a des médicaments à prendre, c'est le directeur qui les lui donne. Ceux-ci sont remis par l'animateur dès son arrivée sur le centre dans leur boîte d'origine, **ainsi que l'ordonnance qu'il ne faut pas oublier de demander aux parents.**

Dans le cas où la famille ne fournit pas l'ordonnance, nous ne pourrions pas donner le traitement.

MEMO

Pour les coups	Poche de glace
Pour les coupures ou égratignures	Eau savonneuse et pansement
Pour les saignements de nez	Moucher narine par narine et faire un point de compression en gardant la tête en position neutre. Ne jamais pencher la tête en arrière.
Pour les petites brûlures superficielles	Mettre la zone atteinte sous l'eau froide jusqu'à disparition de la douleur. Recommencer si nécessaire.
Pour la fièvre et les maux de tête insistants	Prendre la température et joindre la famille. Ne jamais donner de médicament.

En cas d'accident grave :

- Protéger en écartant la source du danger.
- Alerter les secours (15, 17, 18, 112)
- Ne pas bouger le blessé.
- Le rassurer, lui faire de l'ombre, le couvrir.
- S'il est en état de choc, ne pas le faire boire, ni manger.
- En cas d'hémorragie : jamais de garrot, comprimer la plaie avec des compresses.

✓ Règles non négociables :

✓ En lien avec la collectivité et les adultes :

- Les cigarettes restent en dehors du centre de loisirs (**ne fume pas en présence des enfants**)
- Il est interdit de boire de l'alcool sur son lieu de travail mais aussi d'arriver en étant sous l'effet de l'alcool.
- La détention et/ou la consommation de produit illicite est interdite.
- Il est interdit de se servir de son téléphone pendant le temps de travail pour des raisons personnelles.

- La tenue vestimentaire doit être adaptée au public avec lequel nous travaillons.
- Nous nous devons de montrer l'exemple vis à vis du langage mais aussi de l'attitude envers les enfants et les collègues
- Les propos racistes ne sont pas tolérés.
- Il faut être clair et cohérent sur les règles données aux enfants.
- Il est impératif d'éviter les conflits, les contradictions devant les enfants. Il faut montrer une disponibilité constante.
- Le respect du matériel, des horaires, de la sécurité et du rythme de chacun permet de travailler en bonne intelligence et est donc demandé.
- Les sanctions corporelle ou vexatoire sont interdites. Il ne faut ne pas oublier que nous sommes responsables des enfants ! Pour eux, nous représentons la protection, la sécurité, l'affection, la compréhension. Nous devons être à leur écoute.

Les sanctions proposées auront un but éducatif...

La violence qu'elle soit verbale ou physique est prohibée et sera sanctionnée.

VI. L'accueil d'enfant porteur de handicap

Les parents d'enfants en situation de handicap ont les mêmes besoins et les mêmes attentes que tous les parents : pouvoir bénéficier d'activités de loisirs pour leurs enfants, et souhait de les socialiser sur des temps autres que celui de l'école ou en dehors de centres spécialisés.

Une rencontre entre la famille, l'enfant et la structure doit permettre de dégager les souhaits et attentes de la famille et de l'enfant lui-même quand il est en mesure de l'exprimer. Il est fortement recommandé d'écouter les besoins de la famille, de les reformuler afin de se mettre d'accord avec elle sur ses attentes.

Quand cela est nécessaire, une rencontre est organisée en accord avec la famille et les professionnels qui accompagnent et prennent en charge l'enfant. Cette rencontre se déroulera en présence des parents.

L'accueil de loisirs doit pouvoir penser et adapter son fonctionnement en tenant compte des réalités et spécificités du public.

L'activité est un temps de jeu favorisant l'entraide, l'échange. L'enfant handicapé peut aussi faire l'expérience du groupe. Se rappeler que l'activité n'est pas une finalité en soi.

Adapter l'activité en fonction des capacités de l'enfant et de son niveau de compréhension et/ou de compétences motrices, intellectuelles,...

L'anticiper et la préparer.

A priori tout peut se faire, parfois même sans adaptation.

On peut réaliser l'activité mais d'une autre manière.

Adapter les règles du jeu, changer les codes de couleur, modifier un trajet, rappeler les consignes,... autant de situations que l'animateur s'efforce de réfléchir pour chaque enfant.

Par exemple, vous pouvez adapter tout jeu sportif mettant en concurrence deux équipes en créant des règles supplémentaires, des bonus de point, des avantages dès lors où la situation est expliquée. Créer une atmosphère d'entraide en réalisant des jeux de coopération. La cohésion de groupe est importante pour qu'aucun enfant ne se sente rejeté. Cela sous-entend aussi d'être attentif au langage employé par les enfants entre eux comme par les adultes.

VII. L'évaluation

Le projet pédagogique est un outil de travail qui permet à l'équipe pédagogique de trouver sa place, connaître ses missions et appliquer les différents objectifs pédagogiques pour permettre de répondre aux attentes de la communauté de commune et des familles.

Il s'agit d'un projet ce qui implique qu'il comporte de grands axes, des actions à mener. Cependant, il doit rester souple et ouvert à toute proposition de l'équipe ou des enfants en fonction de l'avancement de l'année.

L'évaluation de ce projet se fera au travers de la discussion, des réunions et des actions réalisées selon les objectifs fixés au fur et à mesure.

Des indicateurs précis et écrits seront créés pour évaluer le projet et ajuster les objectifs. Ces indicateurs sont autant des indicateurs quantitatifs que qualitatifs. Comme par exemple : la fréquentation de l'accueil, les retours des familles et enfants, l'implication de l'équipe, la participation et la motivation des enfants, la qualité et la diversité des activités.

Cette évaluation constante pourra permettre de faire évoluer le fonctionnement, d'appréhender la préparation de la session, de créer de nouvelles perspectives en terme d'organisation et de prise en compte des initiatives.

a) Les outils d'évaluation des activités

Bilan qualitatif effectué par les enfants, permettant :

⇒ D'évaluer la participation des enfants

⇒ L'intérêt ou non que peuvent susciter certaines activités ou prestations

⇒ De vérifier si les objectifs fixés sont atteints et ainsi de juger la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs fixés

b) Les outils d'évaluation des animateurs

A chaque session, chaque animateur passe un entretien avec le directeur et un adjoint à l'aide d'une fiche d'évaluation qui sert de fil conducteur.

Nous pouvons aussi faire un bilan sur les points positifs et à améliorer, les perspectives d'évolution, les besoins et les désirs de formation.

REGLEMENT :

Le règlement est affiché à l'entrée du centre, à la vue de tous.